

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 24 octobre 2011 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues stagiaires (COP)

NOR : *MENH1123481A*

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 24 octobre 2011, le nombre total de postes offerts aux concours de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues ouvert au titre de l'année 2012 est fixé ainsi qu'il suit :

- concours externe de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues (COP) : 50 postes ;
- concours interne de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues (COP) : 15 postes.